

854
SENAT

République Française

1919

Secretariat Général

Paris, le

19

de la
Questure

Journée de 8 heures

M. M.

1 ^{er} Bureau	Paul Strauss.	Reynald
2 ^e "	Henry Chéron	Salup.
3 ^e "	Henri Michel	Martinet
4 "	Charles Delmoule	Albert Sciard
5 "	Emile Dupout	Sarini
6 "	Ribot	Couyba
7 "	De la Motte	Laurent Mery
8 "	Jouron	Dominique Delahaye
9 "	Savary	Delhon

~~19 août 1919~~

22 août 1919.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

Commission relative à la journée de huit heures.

Il a eu lieu neuf cent dix-neuf et le 19 avril se sont réunies
M. M. les députés nommés par les bureaux, et sur la
proposition de M. Couyba ont désigné

pour Président : Maurice Sibat

Rapporteur : Maurice Strauss.

Secrétaire : Delbon

et ont décidé de renvoyer la prochaine séance au
mardi matin 22 courant à dix heures

Le Président *M. Sibat*

Le secrétaire

Delbon

Séance du 22 Avril 1919.

Sur la Présidence de Maurice Sibat, s'est réunie la Com-
mission relative à la journée de huit heures.

Étaient présents : M. M. Sibat Savary, Michas, de Labatut, Galup,
Martinet, Couyba, Couron, Gérard, Delahaye, Gouin, Strauss
Delbon.

Absents excusés : M. M. Chéron, Dupont.

Maurice le ministre du travail assiste à la séance. Il fait l'
analyse du projet de loi adopté par le gouvernement.

Maurice Delahaye demande à Maurice le Ministre la liste des
noms des patrons et des ouvriers qui ont été consultés.

Maurice Couron fait des réserves sur la façon dont a été constituée la
commission, et demande pourquoi le Comité patronal n'a pas été
consulté.

Maurice le Ministre répond que cette commission consultative a été
choisie par les organisations qui ont choisi les délégués des patrons et des

2
ouvriers.

Monsieur Jéant demande qu'il soit mis dans la considération qu'il n'y ait pas de réductions de production.

Monsieur le Ministre fait connaître qu'il se lui est prouvé que la production laisse à désirer, et n'hésite pas à demander ses dérogations.

Monsieur Michet demande des explications sur l'interprétation de l'article 8.

Monsieur le rapporteur répond qu'il en fera l'interprétation publique devant le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président donne lecture du texte de la loi.

À l'article 2, Monsieur Couron en demande la suppression, mais, sur la demande de Monsieur le rapporteur, la commission s'oppose à cette suppression.

Monsieur le rapporteur donne alors lecture de son rapport qui après quelques observations présentées par M. Couron Delahaye et Michet est accepté par la commission, qui s'abstient à ce sujet de la bureau du Trésor à sa prochaine réunion.

Ordre fait et délibéré,

Le Président -

Le Secrétaire

[Signature]

SÉNAT

LA COMMISSION *relative à la Journée de huit heures*

a nommé :

Président : M. *Ribot*

Secrétaire : M. *Saunier*

Rapporteur : M. *Maun-*